



# Licence de maintenance d'aéronefs Part 66

## Catégorie B1.1



### PUBLIC CONCERNÉ

Les candidats en licence Part 66 concernent le grand public.



### OBJECTIFS

**Le titulaire de la licence Part 66 intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité des aéronefs.** Ce professionnel doit respecter les procédures garantissant la sécurité des vols et la qualité opérationnelle. Il doit faire preuve d'une attitude responsable au regard des facteurs humains. Il travaille en collaboration avec les autres personnels de l'entreprise, les exploitants des aéronefs, les constructeurs, les fournisseurs et l'autorité. Outre la langue française, il doit fréquemment communiquer en langue anglaise (anglais technique aéronautique). Ce professionnel dispose d'une culture aéronautique et des connaissances technologiques associées. Il exerce ses savoir-faire de maintenance sur tous les systèmes embarqués (systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, moteurs...), ainsi que tous les types de structures métalliques et composites.



## PROGRAMME

- > **Module 1 :** Mathématiques
- > **Module 2 :** Physique
- > **Module 3 :** Principes essentiels d'électricité
- > **Module 4 :** Principes essentiels d'électronique
- > **Module 5 :** Techniques numériques / systèmes d'instrumentation électronique
- > **Module 6 :** Matériaux et matériels
- > **Module 7 :** Procédures d'entretien
- > **Module 8 :** Aérodynamique de base
- > **Module 9 :** Facteurs humains
- > **Module 10 :** Législation aéronautique
- > **Module 11 :** Aérodynamique des avions à turbine, structure et systèmes
- > **Module 15 :** Turbine à gaz
- > **Module 17 :** Hélice

## Licence de maintenance d'aéronefs Part 66

### Catégorie B1.1

#### AGRÉMENT

> Le référentiel de certification définit les unités constitutives et le règlement d'examen. Les candidats doivent en valider les épreuves. L'AFMAÉ dispose, à travers son agrément partie 147, des prérogatives nécessaires pour l'organisation des examens de la licence Part 66.

#### DURÉE

- > 64 jours
- > 448 heures

#### PRÉREQUIS

- > Aucun

#### ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Questionnaire à choix multiples pour chaque module
- > Question à développement pour les modules 7, 9 et 10
- > Taux de bonnes réponses requis : 75 %



MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Organisme de Formation Continue : N° 11910346091  
Part 147 agrément OSAC : FR00023  
Code de la certification : RS5623  
Date d'enregistrement de la certification : 26/11/2021  
Prix sur devis : [servicecommercial@afmae.fr](mailto:servicecommercial@afmae.fr)



Renseignements et inscription : [servicecommercial@afmae.fr](mailto:servicecommercial@afmae.fr)



Retrouvez le programme et les tarifs des différents modules